

OL GROUPE : RESULTATS SEMESTRIELS

1- Activité et résultats du premier semestre de l'exercice 2006/2007 :

1-1 Produits d'activité

Les produits d'activités consolidés au 31/12/06 s'élève à 127.9 M€, en progression de 18.4% par rapport au 31/12/05.

COMPTES CONSOLIDES - OL GROUPE (en K€)

	31/12/2006	%	31/12/2005	%	Variation	Var %
Billetterie	11 140,4	8,7%	9 326,8	8,6%	1 813,6	19,4%
Partenariat - Publicité	8 907,6	7,0%	7 413,9	6,9%	1 493,7	20,1%
Audiovisuel *	43 088,4	33,7%	42 747,4	39,6%	341,0	0,8%
Produits de diversification **	17 313,6	13,5%	11 868,8	11,0%	5 444,8	45,9%
Produits des activités hors contrats joueurs	80 450,0	62,9%	71 356,9	66,1%	9 093,1	12,7%
Produits de cession des contrats joueurs	47 419,0	37,1%	36 654,0	33,9%	10 765,0	29,4%
Total des produits d'activités	127 869,0	100,0%	108 010,9	100,0%	19 858,1	18,4%

* Droits TV LFP, FFF, UEFA

** y compris OL Images

Billetterie :

La politique tarifaire et d'optimisation du mix marketing a porté ses fruits, conduisant à une progression de plus de 19%, par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, à nombre de matchs joués équivalents. Cette variation est très nettement supérieure aux progressions annuelles constatées sur les derniers exercices. L'impact de la transformation de places sèches en places VIP, vendues en totalité a contribué à cette augmentation.

Partenariat – Publicité :

L'augmentation significative de 20% par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en place de nouveaux contrats de partenariat dont le contrat avec le Groupe ACCOR.

Audiovisuel :

Ce poste regroupe les droits télévisés relatifs aux compétitions françaises et européennes.

A données de nombre de matchs et compétitions équivalentes à N-1, la variation n'est pas significative.

Produits de diversification :

La très forte hausse des produits de diversification de 45.9% s'explique principalement par l'activité merchandising qui continue d'être moteur dans la diversification (+ 4 M€ sur les 6 premiers mois). Le nombre de maillots vendus est passé de 110 000 en 2005/2006 à près de 200 000 en 2006/2007. Toutes les autres filiales participent globalement à la réalisation de cette progression. OL Images, auparavant présenté dans les produits audiovisuels, a été reclassé dans les produits de diversification pour un montant de 2M€ au 31/12/06 et 1 M€ au 31/12/05.

Cessions de contrats joueurs :

Les produits de cession de contrats joueurs représentent un montant de 47.4 M€. Au 31/12/05, ils représentaient 36.6M€.

1.2 Compte de résultat consolidé :

Les comptes du premier semestre de l'exercice 2006/2007 et ceux de l'exercice précédent qui sont publiés ci-après, sont établis selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

(en milliers d'euros)	Du 01/07/06 au 31/12/06	% du C.A.	Du 01/07/05 au 31/12/05	% du C.A.	Du 01/07/05 au 30/06/06	% du C.A.
Produits des activités (hors contrats joueurs)	80 450	63%	71 358	66%	127 667	77%
Achats consommés	-9 788	8%	-7 362	7%	-16 214	10%
Charges externes	-7 614	6%	-5 455	5%	-12 391	7%
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 634	2%	-1 890	2%	-3 425	2%
Charges de personnel	-49 175	38%	-37 085	34%	-75 216	45%
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs	11 239	9%	19 566	18%	20 420	12%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	174	0%	-536	0%	-1 652	1%
Autres produits et charges d'exploitation	-1 603	1%	-291	0%	-407	0%
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs	9 810	8%	18 739	17%	18 361	11%
Produits de cession des contrats joueurs	47 419	37%	36 653	34%	38 443	23%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-18 606	15%	-7 059	7%	-7 060	4%
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs	28 813	23%	29 594	27%	31 383	19%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-12 328	10%	-11 124	10%	-23 964	14%
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs	16 485	13%	18 470	17%	7 419	4%
Résultat opérationnel courant	26 295	21%	37 209	34%	25 780	16%
Autres produits et charges opérationnels non courants	0		0		0	0%
Résultat opérationnel	26 295	21%	37 209	34%	25 780	16%
Résultat financier	-216	0%	-504	0%	-1 365	1%
Résultat avant impôt	26 079	20%	36 705	34%	24 415	15%
Charge d'impôt	-9 467	7%	-12 591	12%	-8 286	5%
Quote part de résultat nette des entreprises associées	44	0%	28	0%	14	0%
Résultat net de l'exercice	16 656	13%	24 142	22%	16 143	10%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	16 562		23 922		15 879	10%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	94	0%	220	0%	264	0%

1.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2006/2007 :

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 25 avril 2007

ORFIS BAKER TILLY SA
Michel CHAMPETIER

COGEPARC
Stéphane MICHOU

1.4 : Commentaires sur le compte de résultat :

Le résultat net part du groupe s'élève à 16.6 M€ après une charge d'impôt de 9.5 M€, et traduit ainsi la très bonne performance économique d'OL GROUPE pour ce 1^{er} semestre.

La plus value réalisée sur les cessions de contrats joueurs représente 28.8M€ au 31/12/06. Elle s'élevait à 29.6 M€ au 31/12/05.

La hausse de la masse salariale, telle que décrite dans le document de base, correspond à une augmentation de l'effectif sportif. Néanmoins, le ratio « masse salariale / Total des produits d'activités » s'élève à 38.5% et reste très inférieur à la moyenne constatée dans les grands clubs européens qui dépasse souvent les 50%

Le résultat opérationnel courant s'élève à 26.3M€ contre 37.2 M€ au 31/12/05, exercice au cours duquel la transaction avec Chelsea F.C. concernant Mickael Essien avait notamment été enregistrée.

La mutation définitive du joueur Nilmar en Août 2006, au club des Corinthians reste partiellement impayée à ce jour et ne fait pas l'objet de provision. En janvier 2007, la FIFA a rendu un jugement favorable à l'Olympique Lyonnais. Le club des Corinthians a fait appel, en février 2007, auprès du Tribunal Arbitral du Sport de Lausanne, de la décision de la FIFA qui demandait l'exécution du règlement du transfert à l'Olympique Lyonnais. L'audience est fixée le 9 mai 2007.

Il est rappelé que l'activité du Groupe est traditionnellement marquée par une forte saisonnalité, le 1^{er} semestre intégrant l'enregistrement comptable des premières cessions de joueurs de l'exercice et des recettes liées à la première phase de la Champions League.

Il est à noter que toutes les filiales sont bénéficiaires au 31/12/06, à l'exception d'OL Brasserie qui n'a pas encore démarré son activité à cette date.

2-Résultats sportifs :

Sur un plan sportif, l'O.L. a réalisé une première partie de saison exceptionnelle.

Le club a remporté en juillet 2006, le trophée des champions, face au PSG, pour la 5^{ème} année consécutive.

En Ligue 1 le club a terminé l'année 2006 à la 1^{ère} place avec un total historique de 50 points sur 57 possibles, avec la meilleure attaque et la meilleure défense de Ligue 1.

En Champions League, il s'est une nouvelle fois classé à la 1^{ère} place de son groupe, devant le Real Madrid, avec 14 points soit le 2^{ème} meilleure total des 32 équipes en course dans cette 1^{ère} phase, avec la 2^{ème} attaque et la meilleure défense des 32 équipes.

En Coupe de la Ligue enfin, le club a franchi les 1/8èmes de finale avec un succès sur le P.S.G.

3-Evènements intervenus depuis le 31 décembre 2006 :

3.1 : Succès de l'introduction en bourse :

L'introduction en bourse d'OL Groupe au mois de février 2007 a été un très grand succès, qui a conduit à une sursouscription 6.5 fois supérieure à l'offre initiale envisagée et a permis de lever 94.3 M€ après exercice partiel de l'option de surallocation.

3.2 : Officialisation du site de Décines pour OL LAND :

Le début de l'année 2007 a vu l'officialisation du site de Décines comme lieu d'implantation du complexe OL LAND qui intégrera le nouveau stade d'une capacité de 60.000 places, le centre d'entraînement des joueurs professionnels, un centre de loisirs, des hôtels, des restaurants et un complexe commercial.

3.3 : Nouveau centre de formation :

Les travaux du nouveau centre de formation ont démarré début 2007. Celui-ci permettra d'accueillir une trentaine de stagiaires dans un complexe ultramoderne de près de 2 000 M2 bénéficiant des dernières technologies. L'investissement sera d'environ 4 M€ et l'achèvement des travaux est prévu pour mai 2008.

3.4 : Acquisitions et cessions de contrats joueurs :

Le Club a annoncé, le 10 janvier 2007, avoir signé un contrat d'une durée de 4 ans et demi avec le joueur, Nadir Belhadj, 24 ans, international algérien. Ce transfert a été réalisé pour un montant de 3.24 M€. Nadir Belhadj a été prêté à titre gratuit jusqu'à la fin de la saison 2006/2007 au club de Sedan, club dans lequel il évoluait jusqu'alors.

Le 22 janvier 2007, le Club a annoncé avoir signé un contrat d'une durée de 3 ans et demi avec le joueur, Milan Baros, international tchèque. Ce transfert a été réalisé pour un montant de 6.25 M€. Parallèlement, le Club a annoncé la cession du joueur John Carew, international norvégien, au profit du club de football anglais Aston Villa. Ce transfert a été réalisé pour un montant de 6.25 M€.

Le 29 janvier 2007, le Club a annoncé le transfert du joueur brésilien Fabio dos Santos Barbosa, acquis auprès du club brésilien de Cruzeiro Belo Horizonte pour un montant de 4.2 M€ pour une durée de 3 ans et demi.

4-Nouveau contrat équipementier OL Groupe & Umbro :

OL Groupe informe de la prolongation jusqu'au 30 juin 2013, du contrat qui le liait avec son équipementier Umbro jusqu'au 30 juin 2010.

La valorisation totale de ce nouveau contrat avec Umbro représente un montant de 45 M € environ à données de chiffre d'affaires équivalent à l'exercice 2005/2006, hors ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats sportifs en Championnat de Ligue 1 et en Coupe d'Europe.

Dans le cadre de ce contrat, OL Groupe percevra pour l'exercice 2006/2007 un montant de 7,6 M €, y compris un droit forfaitaire de 3,25 M €, soit 2,7 fois le montant perçu pour l'exercice précédent 2005/2006.

OL Groupe est heureux de poursuivre sa collaboration avec l'équipementier britannique Umbro qui a su trouver en liaison avec son affilié français Noël Soccer,

les conditions économiques pour prolonger ce contrat qui faisait l'objet de nombreuses sollicitations de la concurrence

5-Perspectives :

Le résultat net pour l'ensemble de l'exercice devrait être conforme aux objectifs, après incidence de l'élimination en 1/8èmes de finale de la Champions League et prise en compte d'un volume de transferts supérieur aux prévisions initiales.